

3e cycle Ecole Doctorale 509

3e cycle Ecole Doctorale 509

Cadre général

Fort du développement dans plusieurs universités et écoles d'arts d'un espace épistémologique et méthodologique pour la recherche-crédation, l'École doctorale ED 509, membre du [Réseau interuniversitaire](#) [d'écoles doctorales Création, Arts et Médias](#) (Res CAM), et l'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESAD TPM) soutiennent la création du *label recherche-crédation* pour des études doctorales dédiées à la recherche- création, afin de rendre visible la recherche en pratique artistique mais aussi, pour différentes disciplines de l'ED 509, de contribuer à nourrir des réflexions pour différentes méthodologies (ex. : réflexive, heuristique, poétique, auto-ethnographique, etc.) et protocoles.

Ce label ne peut être adossé qu'à une discipline reconnue par l'université de Toulon.

L'inscription dans ce label est ouverte aux étudiants issus de l'ESAD TPM et de toute autre école d'art.

Présentation du label

Le label « recherche-crédation » et le diplôme national de doctorat sont distincts. Chacun est régi conformément à sa propre réglementation.

Le label « recherche-crédation » peut être attribué suite à l'obtention d'un diplôme national de doctorat préparé conformément à *l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat*.

Le label permet d'expérimenter, de façon ouverte et flexible, les diverses possibilités du dispositif de la thèse dans ce qui fait son inventivité.

En effet, la « recherche-crédation » affirme une méthode et un objectif : partir de la création et de l'œuvre en cours pour donner sens à une recherche critique, réflexive, discursive et heuristique, en explicitant ainsi l'intelligence immanente à l'œuvre en cours.

Le label "recherche-crédation" permet de déployer une recherche par la pratique et l'expérimentation qui conduit à la production de formes artistiques plurielles, cohérentes avec la problématique de recherche. La démarche de recherche-crédation allie rigueur intellectuelle et pratique sensible. Nourrie par des allers-retours constants entre théorie et pratique, entre conceptualisation et expérimentation, la démarche de recherche se déploie à l'intérieur et avec les vocabulaires, langages, méthodes, mediums et enjeux de la création contemporaine.

Critères d'éligibilité

L'inscription à l'un des doctorats de l'ED 509 labellisé "recherche-crédation", nécessite des compétences

théoriques dans la discipline concernée répondant aux conditions d'inscription en doctorat à l'ED509 et une activité de production artistique ou d'écriture singulière avérée.

Les candidat(e)s au label « recherche-crédation » doivent de ce fait pouvoir témoigner d'une formation, d'expériences et de compétences artistiques confirmées qu'ils documenteront dans leur dossier de candidature. Une commission d'accès spécifique, associant les membres du conseil de l'ED 509 et des membres du conseil scientifique et pédagogique de l'ESAD TPM, ou de l'école d'art concernée, sera chargée d'examiner les dossiers de candidatures.

Critères d'attribution du label

4.1. Sujet de la thèse et Direction de la thèse

Le sujet de thèse est l'émanation d'un rapport étayé s'articulant à une pratique artistique ou d'écriture. Dans l'ensemble de la thèse, et au moment de la soutenance – comprenant la présentation de son travail –, le doctorant, la doctorante, s'applique à trouver un mode de fonctionnement pertinent et d'importance comparable entre sa création personnelle et la recherche développée dans l'écriture du doctorat ; d'un point de vue méthodologique, la part de création personnelle pouvant se conjuguer de diverses manières à la réflexion écrite. Dans tous les cas, c'est conjointement la qualité générale de l'essai et la singularité du travail artistique qui fondent la valeur de la thèse.

La thèse du candidat au label recherche-crédation est dirigée par un enseignant habilité à diriger des recherches rattachées à l'ED. Elle peut être co-dirigée par un enseignant habilité à diriger des recherches de l'école d'art concernée. Elle peut être co-encadrée par un enseignant de l'école d'art concernée ou de l'Université de Toulon titulaire d'un doctorat (selon les besoins de la thèse, il est possible d'associer un professionnel de l'art à la direction de la thèse selon les modalités envisagées dans l'article 16 de l'arrêté du 25 mai 2016).

Le label « Recherche-Crédation » concerne les mentions et spécialités de l'ED 509 en fonction de l'objet de la recherche choisie.

4.2. Visées de la composante artistique de la thèse

Les œuvres réalisées par le doctorant, leur présentation et de leur portée potentielle dans le champ de l'art, représentent la composante artistique de la thèse, soumise aux appréciations du jury.

Les principaux critères sont les suivants :

Singularité de la démarche et de l'engagement artistique ;

Capacité du doctorant(e) à énoncer les conditions procédurales suivies, au regard du travail réalisé ;

Production de connaissances ;

Conscience des moyens techniques mis en œuvre ;

Degré de mise en forme et d'exposition des réalisations artistiques ;

Pertinence des champs de référence artistiques, scientifiques et intellectuels ;

Caractère inédit de la production artistique ;

Caractère international des sources artistiques ;

Inscription culturelle et sociale du travail artistique ;

Degré de communication et de médiation dans les réseaux d'expérimentation, de collaboration et de diffusion artistiques.

4.3. Visées de la composante discursive

Le manuscrit de la thèse et la soutenance orale devant le jury constituent la composante discursive de la thèse.

Le manuscrit de thèse comportera à minima 250 pages complétées par des annexes et/ou une documentation de la pratique artistique.

Les principaux critères d'appréciation sont notamment :

- Clarté et précision de l'expression discursive ;
 - > Qualité de la méthodologie suivie et pertinence du questionnement heuristique ;
 - > Capacité à déterminer, à formuler et à analyser un sujet essentiel pour l'avancement des recherches dans le domaine de l'art ;
 - > Capacité à problématiser, à argumenter et à démontrer ;
 - > Capacité à analyser la pratique artistique personnelle et à la contextualiser ;

- > Pertinence des champs de références en Lettres et sciences humaines et sociales, Arts ainsi que tout apport interdisciplinaire. ;
- > Richesse de la recherche documentaire. Caractère international des sources ;
- > Apport de connaissances inédites dans les champs artistiques et scientifiques ;
- > Qualité éditoriale du mémoire incluant une iconographie de la production artistique personnelle.

4.4. Soutenance

La soutenance de thèse se déroule conformément à l'arrêté du 25 mai 2016.

La soutenance de thèse est accompagnée d'une présentation ou d'une restitution pratique (exposition, installation, projection, performance, lecture, concert, etc.) pour les membres du jury et le public, destinée à permettre au jury d'apprécier l'inscription de la thèse dans le label.

C'est à l'issue de cette soutenance que le grade de docteur avec le label "recherche-crédation" peut être décerné.

Conditions nécessaires durant la réalisation de la thèse

Le directeur ou la directrice de thèse et co-directeur, co-directrice devront s'assurer de la faisabilité de la thèse dans le temps prévu par les textes (trois ans équivalent à temps plein, ou six ans équivalent à temps partiel, avec une seule année dérogatoire possible).

Le candidat, la candidate devra suivre les formations de troisième cycle de l'ED 509 conditionnant la délivrance du doctorat selon le règlement en vigueur et conformément à la charte du doctorat. Il, elle, devra également participer aux activités scientifiques du laboratoire concerné et s'inscrire dans sa dynamique.

En l'absence d'une codirection ou d'un co-encadrement relevant d'une connaissance artistique, un référent de l'ESEAD-TPM ou de l'école d'art concernée devra être désigné afin d'accompagner la réflexion artistique.

Composition du jury de thèse

Il doit satisfaire aux règles de composition d'un jury de doctorat fixé par l'arrêté 2016.

Attribution du label

La délivrance du label se fera sous la forme d'une attestation de délivrance du label et remise par les soins de l'ED 509.

accès rapides



Diplômes



Emploi du temps



Unité de
recherche



Pratiques
amateurs



Règlement
intérieur



Visite Virtuelle



ésadtpm

École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

2 Parvis des écoles
83000 Toulon

04 94 05 58 05

mél : accueilba@metropoletpm.fr

<http://www.esadtpm.fr/cursus/3e-cycle-ecole-doctorale-509-419.html>